

Direction départementale
des territoires et de la mer

Evreux, le

03 AOUT 2017

Service Eau, Biodiversité, Forêts
MISEN 27

COMITE SECHERESSE 2017

Pôle territorial de l'eau
Dossier suivi par : Guillaume HENRION
Mail : guillaume.henrion@eure.gouv.fr
Tél : 02 32 29 60 12
Fax : 02 32 29 61 81

du Mardi 4 juillet 2017

à la préfecture de l'Eure

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

NOM	STRUCTURE
Anne Laparre-Lacassagne	Secrétaire générale de la Préfecture Sous-Préfète d'Evreux
Yvon Le Guischner	Météo France
Michel Binet	Chambre d'Agriculture
Eric CHANU	Chambre d'Agriculture
Emmanuel MARTIN	Association des irrigants de l'Eure
Arnaud CLOMENIL	FNSEA 27
Germain SANSON	FDPPMA27
Delphine JULIEN	ARS
Guillaume HENRION	DDTM27
Christian LEFEBVRE	DDTM27
Sandrine DOUCET	DDTM27

Introduction

La réunion s'ouvre à 9h40.

Madame la secrétaire générale remercie les participants d'être présents, étant donné les nombreux absents n'ayant pu se faire représenter, le comité de Seine-Maritime étant programmé ce même matin.

Après un tour de table, l'ordre du jour suivant est présenté.

Ordre du jour

1. Suivi des nappes et situation hydrogéologique (DDTM)
2. Situation pluviométrique (METEO-FRANCE)
3. Suivi des dérogations (DDTM)
4. Suivi de l'Observatoire National des Etiages (AFB)
5. Bilan outil de pilotage de l'irrigation (CA27 – Association irrigants)
6. Suivi ARS
7. Questions diverses
8. Perspectives

1- Suivi des nappes et situation hydrogéologique

Les bulletins de suivi de l'étiage sont publiés tous les 15 jours.

Pour la première moitié du mois de juin, concernant le débit des eaux superficielles, le débit des cours d'eau étaient relativement stables sur l'Avre et le Guiel et en baisse sur les autres cours d'eau. Cette baisse, sans gravité, a engendré le franchissement de seuils et la prise de deux arrêtés en date du 12 juin dernier.

- Franchissement du seuil d'alerte sur l'Iton aval et sur l'Oison.

L'arrêté cadre a été modifié le 9 juin 2017. Ainsi, il permet :

- d'encadrer les nouvelles valeurs en intégrant les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017 (tout en maintenant les ex-communes de Verneuil d'Avre et Iton sur leur bassin respectif de l'Avre et de l'Iton pour Verneuil-sur-Avre et Francheville) en raison de leur situation particulière sur les bassins concernés ;
- de rajouter la possibilité d'adapter les mesures de restriction en fonction de la nature du seuil de déclenchement piézomètre ou cours d'eau ;
- de nuancer les modalités de lissage des seuils entre bassin en fonction des situations atypiques (notamment avec le département de l'Orne et désormais seulement 3 seuils sur l'Avre : vigilance-alerte renforcée et crise).

Pour la deuxième quinzaine du mois de juin, les seuils des eaux souterraines étant très faibles au vu des niveaux de certains piézomètres, 9 nouveaux arrêtés sur 8 bassins ont été signés le 22 juin pour anticiper un étiage plus sévère pour les deux mois à venir. Les nappes n'ont pas pu se recharger cet hiver avec une pluviométrie trop faible.

- Franchissement du seuil de crise pour l'Eure aval ;
- Franchissement du seuil d'alerte pour les bassins de l'Avre moyen, l'Avre aval, la Risle amont, la Charentonne et la Calonne ;
- Franchissement du seuil d'alerte renforcée pour l'Avre amont, l'Iton amont et l'Iton aval.

Suite à l'ouverture d'une nouvelle bétoire et l'assec sur 10 kms de la Risle , un arrêté de prescriptions spécifiques a été pris le 11 mai 2017 sur la Risle amont afin de réaliser des pêches électriques.

Communiqué de presse : un communiqué de presse reprenant les mesures principales a été fait fin juin. A moins que la situation ne se dégrade en août, il n'y a pas besoin à ce jour d'en faire un nouveau.

2- Pluviométrie

La pluviométrie de septembre 2016 à juin 2017 a été très déficitaire. On connaît une grande période sèche hormis mars, légèrement excédentaire.

La situation est un déficit d'environ 100 mm depuis le début de la saison hydrologique de septembre 2016.

C'est la 2^{ème} valeur la plus sèche (après 1986) depuis le suivi en 1969.

Le cumul de pluviométrie est de 20 % en baisse par rapport aux dernières valeurs. Les températures de juin sont normales à légèrement inférieures.

Le nord et l'ouest du département sont très touchés avec un indice d'humidité très faible. Les plaines de Saint André de l'Eure et du Neubourg sont relativement épargnées.

Les pluies efficaces ont été très faibles.

Tendances

Les modèles prévisionnistes indiquent un scénario de chaleur probable pour l'Europe de l'ouest : la probabilité de températures très chaudes pour les mois de juillet et août est de l'ordre de 60 %, ce qui est assez rare.

La probabilité d'absence de précipitations pour la même période est de 50 %.

Probabilité d'un mois de septembre sec également.

Les simulations au format numérique se font par observation au sol avec 30 stations sur le département de l'Eure.

3 – Suivi des dérogations

Au 1^{er} juillet 2017, 40 demandes de dérogations ont été déposées dont :

- 33 demandes pour des prélèvements agricoles (20 accords et arrêté de dérogation exceptionnelle) ;
- 2 demandes des collectivités pour arroser les espaces verts et un terrain de foot qui ont été refusées ;
- 3 demandes accordées pour des pratiques sportives ;
- 1 demande pour une fin de chantier de piscine accordée ;
- 1 demande pour une station de lavage autos qui a été refusée.

Les demandes de dérogations des collectivités sont moins nombreuses par rapport aux années précédentes. La prise de conscience globale et la généralisation de la récupération des eaux pluviales ont permis cette réelle amélioration.

Il faut noter que la situation des stations de lavage automobile non équipées du système de recyclage des eaux risque de devenir très difficile dans les semaines à venir. En effet, peu nombreuses sont celles qui sont équipées d'un système vertueux. L'arrêt des rouleaux entraîne une perte financière conséquente pour les propriétaires. Cela entraîne un cercle vertueux puisque quelques unes-sont en train de s'équiper.

Quelques journées de contrôles aléatoires et conjoints avec l'AFB vont être programmées. Ils seront ciblés sur les secteurs préoccupants (irrigation/arrochage/remplissage plans d'eau/stations de lavage).

4 – Réseau ONDE

Le suivi de fin mai à fin juin montre que la situation n'a pas évolué, avec deux secteurs très tendus sur la Risle (beaucoup de bétoires et des débits très faibles).

5 – Bilan Outil de pilotage de l'irrigation

Le déploiement de l'outil de pilotage par la profession agricole sur le département est un succès ; Il va permettre d'adapter l'irrigation et d'éviter le gaspillage.

L'irrigant peut enregistrer sa pluviométrie et non celle d'une station météo située à plusieurs kilomètres, afin d'améliorer le degré de précision de la situation hydrique des parcelles irriguées.

6 – Suivi ARS

La situation des captages n'est pas à ce jour critique. Aucun secteur n'a de gros souci d'exploitation bien que le niveau des nappes ait baissé. Toutefois trois secteurs sont tendus : Saint Germain La Campagne, Le Torp et Verneuil sur Avre.

7 – Questions diverses

L'association des irrigants soulève les difficultés des éleveurs qui irriguent pour la production de maïs ensilage et de betteraves. Des dérogations pourraient être demandées au moment de l'arrachage des cultures.

Les cultures de pommes de terre ont encore besoin d'être irriguées 15 jours pour sauver les récoltes.

Pour les éleveurs, il n'y a à ce jour aucun signalement d'éventuelles difficultés.

En général, les dérogations et les mesures de restrictions sont bien comprises et respectées par la profession. Les agriculteurs ont des difficultés pour remplir les demandes de dérogations. La simplification au numéro d'ilot seul (sans les références cadastrales) est souhaitée. Une réunion avec la chambre d'agriculture est programmée pour accompagner les demandeurs de dérogation afin d'éviter des refus.

En tout cas, il convient de disposer en amont de toute décision éventuelle d'une évaluation du nombre potentiel des agriculteurs, des volumes et surfaces concernés pour ce type de cultures.

L'harmonisation des arrêtés du département de l'Eure avec ceux du département de l'Eure-et-Loir est vivement souhaitée. Les modalités de suivi des cours d'eau ne sont pas les mêmes. Ce problème des limites de département est difficile à gérer au quotidien.

8 – Perspectives

La situation sur la première quinzaine de juillet pourrait être cruciale si les précipitations ne sont pas suffisantes. De nouveaux arrêtés pourraient être pris d'ici fin juillet.

La séance est levée à 10h45.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,

La Secrétaire Générale



Anne LAPARRE-LACASSAGNE

